

A.W.B.B.

Comité Provincial du Hainaut

Lambusart, le 26/12/2019

PV n°16 de la Commission de contrôle des feuilles du 26/12/2019

Présents : MM. Christophe NOTELAERS
Pierre THOMAS
Joseph TURRISI

PC 48 – Rappel : Feuilles non rentrées du week-end précédent

Les feuilles du tournoi 3&3 organisé à la JS Cuesmes (2533) le 15/12/2019 (poule F) n'ont toujours pas été renvoyées à la responsable.

PC 48 - Feuille incomplète

08295 BB Brunehaut B (2690) N° de la licence coach erroné ou manquant

**Veillez indiquer lisiblement le numéro de licence technique ainsi que les nom et prénom de vos coaches.
Si votre coach possède une licence et que son numéro correct n'est pas indiqué, cela sera considéré comme feuille incomplète.**

PC 76/73 - Forfait administratif

Correction au PV n°14 du 11/12/2019 : Le forfait administratif suivant est annulé (le joueur avait déjà été aligné) :

712201	S	7/12/2019	13.00	JSB MAFFLE A	SP BASKET JEUNES A	0	-	20	FAD
--------	---	-----------	-------	--------------	--------------------	---	---	----	-----

Le score initial du match est donc rétabli :

712201	S	7/12/2019	13.00	JSB MAFFLE A	SP BASKET JEUNES A	106	-	42	
--------	---	-----------	-------	--------------	--------------------	-----	---	----	--

PC 33 B – Absence Licences de coach

Seniors :

06044 : BC Ecaussinnes B (0887) /

08081 : BC SL Ellignies B (1755) /

Jeunes :

10125 : BC Ecaussinnes (0887) / 18144 : BC Ecaussinnes A (0887) / 18144 : BE Courcelles A (1052) /

02164 : BC Ecaussinnes B (0887) / 08364 : BCJS Estaimpuis (2636) / 08373 : BCJS Estaimpuis (2636) /

11371 : BCJS Estaimpuis (2636) /

Christophe NOTELAERS

Pierre THOMAS

PV de CP n° 22 du 26/12/2019

Présents : MM. Christophe NOTELAERS
Pierre THOMAS

Le PV n°16 de la Commission de contrôle des feuilles est approuvé par le bureau.

Match arrêté

Le match suivant a été arrêté par les arbitres (terrain impraticable) :

702164	D	22/12/2019	17.00	BC ECAUSSINNES B	AC GILLY		
--------	---	------------	-------	------------------	----------	--	--

Les clubs concernés sont priés de se contacter pour fixer, de commun accord, une nouvelle date au plus vite.
La date convenue (avec accord de l'adversaire) doit être transmise chez Mr Crappe pour le 15/01/2020 au plus tard.

Mutations administratives accordées : BC Ransart New (1054)
BC Fernelmont (2639)
BK Fontaine (2674)

Courrier rentré au secrétariat

Mr André Hancotte : Reçu PV n°17 du 20/12/2019 et PV n°18 du 24/12/2019

Mr Albert De Smet : Reçu PV n°10 de la séance du CJH du 18/12/2019

Mr Albert De Smet : Reçu mail de levée de suspension pour un arbitre

Le CP Hainaut vous présente ses meilleurs vœux pour l'année nouvelle !

Rappel des obligations des clubs :

PC53 : Dans le cas d'une mutation administrative accordée, le joueur senior concerné doit être inscrit, le cas échéant, sur une liste complémentaire du PC 53 (document disponible sur le site de l'AWBB).

Toute déclaration de « forfait général » sera transmise à Mr Robert SONVEAUX, secrétaire ainsi qu'à Mr Christophe NOTELAERS, président du CP.

Instructions pour la communication des résultats et envoi des feuilles pour la nouvelle saison 2019 – 2020

Championnats :

Communication des résultats seniors et jeunes : resultats.cphainaut@gmail.com

Envoi des feuilles des rencontres de championnat (format pdf) pour le lundi soir au plus tard (sauf 3&3) :
awbb.cp.hainaut@hotmail.com

Envoi des feuilles des rencontres de 3&3 : minibaskethainaut@gmail.com

Coupes Provinciales :

Communication des résultats et envoi des feuilles - Coupes Seniors : coupeduhainautseniors@gmail.com

Communication des résultats et envoi des feuilles - Coupes Jeunes : coupeduhainautjeunes@gmail.com

Prise des résultats :

Si vous communiquez vos résultats par e-mail, vérifiez bien les numéros des matchs ainsi que les scores.

Afin d'éviter les amendes, respectez les délais et n'oubliez pas de communiquer tous les résultats y compris ceux des moins de 12 ans (sauf 3&3).

Modifications calendrier : Toutes les demandes seront adressées, par le secrétaire ou le responsable calendrier officiel du club demandeur à Mr Christian CRAPPE par e-mail (christian.crappe@skynet.be)

Pour des raisons de classement : UNE seule demande par match modifié

Toute demande doit comprendre :

- le matricule du club demandeur
- le numéro du match
- les date et heure initiales
- les date et heure modifiées
- l'accord de l'adversaire (Echange d'e-mails)

Il n'est pas tenu compte des demandes incomplètes.

Toute demande doit être introduite AVANT les date et heure initialement prévues.

Attention : **Toute demande de modification devra être envoyée pour l'avant-veille du jour du match à 23h59 au plus tard.**
Passé ce délai, la demande sera refusée.

Il n'y a pas de report « à une date ultérieure ».

Christophe NOTELAERS

Pierre THOMAS